



*Syndicat des employé-e-s de
techniques professionnelles
et de bureau d'Hydro-Québec*

Section locale **2000**
S.C.F.P. - F.T.Q.

Consigne accès au compteur en présence d'un chien

But

Éliminer les accidents avec ou sans blessure causés par la présence des chiens.

Champ d'application

La présente consigne s'applique à tous les employés qui, dans leur travail, peuvent être en contact avec un chien.

Contexte

Uniformiser nos pratiques quant au respect des consignes en présence d'un chien afin de pallier aux agressions et aux morsures.

Consigne

Vous devez vous assurer que vous pouvez effectuer votre travail, en toute sécurité, lorsque vous vous rendez au compteur. En tout temps, vous devez avoir la ferme conviction que votre santé et votre intégrité physique ne seront pas menacées par la présence d'un chien.

Modalités à respecter

1. Vous devez vous assurer des éléments suivants :

- ▶ Consignez et tenir à jour l'information sur la présence d'un chien.
- ▶ Lorsqu'elles sont applicables, seules trois informations sont obligatoires et doivent être indiquées :
 - ✓ Nombre de chiens
 - ✓ A déjà attaqué
- ▶ Ne jamais retirer une information concernant la présence d'un chien sans avoir au préalable validé celle-ci auprès du client.

2. Vous devez toujours être attentif et anticiper la présence d'un chien en tentant de le repérer chez le client ou dans les environs, notamment les chiens errants.

3. En entrant sur la propriété abritant un chien, vous devez :

- ✓ **Signaler votre présence au client et/ou à l'animal en utilisant un moyen sonore ou visuel (klaxonnez, sonnez, sifflez, etc.).**
- ✓ **Vérifier si le chien est attaché solidement, en cage ou en liberté.**
- ✓ **Repérer visuellement les issues que le chien pourrait utiliser pour vous atteindre.**
- ✓ **Avoir à la portée de la main le répulsif ou le parachien (recommandé).**
- ✓ **Évaluer visuellement les environs pour vous donner le temps de réagir, selon les circonstances. (Ex. : indice de frustration, enfants, attaché).**
- ✓ **Emprunter l'entrée principale du client.**

4. Vous êtes avisé de la présence d'un chien chez le client :

Releveurs : Un **signal sonore** se fait entendre suite au dernier relevé saisi.

Autres intervenants : Portez attention à la mention « **ACH** » « attention au chien » sur le document de travail.

5. Si vous n'êtes pas à l'aise lorsque vous êtes en présence d'un chien et que celui-ci est en liberté sur le terrain ou dans un bâtiment, semble mal attaché, etc., vous devez :

- ✓ Exiger au client de faire entrer son chien à l'intérieur ou dans sa cage ou qu'il l'attache. Au besoin, laissez la carte demandant au client d'isoler son chien.
 - ✓ En sonnant ou en frappant, bien retenir la porte afin d'éviter que le chien ne vous atteigne.
 - ✓ Lorsque le compteur et le chien sont à l'intérieur, exigez au client d'enfermer le chien dans une pièce.
 - ✓ Demander au client de s'assurer que le travailleur ait quitté les lieux avant de libérer le chien.
 - ✓ Ne pas flatter, tourner le dos ou fixer les yeux du chien.
6. Si le client est absent et que l'accès du bâtiment n'est pas sécuritaire, laissez une carte cadran, si vous pouvez le faire de manière sécuritaire, et indiquez la raison pour laquelle vous vous êtes abstenu de faire le relevé ou tout autre travail.
7. En cas de refus du client de vous protéger adéquatement, n'exécutez pas votre travail : Émettre un RCD tel que prévu dans la convention collective (formulaire syndical) et une intervention (lettre, téléphone, visite), sera faite par votre gestionnaire auprès du client l'informant de remédier à la situation le plus rapidement possible.
8. Lors d'une attaque, gardez un objet entre vous et le chien (parachien).
- Releveurs : inscrire la situation dans le MOM.
Autres intervenants : consignez la situation sur le document de travail.
9. Dans le cas où un accident avec ou sans blessure se produirait, vous devez aviser votre supérieur immédiat et remplir un rapport d'enquête et d'analyse. Ce dernier se chargera d'aviser la police et Agriculture Canada.

Utilisation des accessoires

Parachien Bite Terminator #SAP 1109992
Étui pivotant parachien #SAP 1109993
Étui souple parachien #SAP 1140218

En outre, dans le cadre de cette démarche, la position syndicale est la suivante : Ces derniers ne sont pas des équipements individuels de protection (EIP) reconnus par le CPSS 2000.

De plus, l'employé devra compléter un rapport d'enquête et d'analyse après chaque utilisation de l'un de ces accessoires pour d'écrire l'événement.

Aide-mémoire

Pour nous rappeler qu'il est important de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, il faut donc :

ARRÊTEZ

- Signalez votre présence au client (klaxonnez, sonnez).
- Assurez-vous d'être vu et entendu par l'animal.
- Localisez l'animal dans son milieu.
- Évaluez la distance entre vous et lui (critique ou tolérable pour l'animal).
- Bien lire le langage corporel (posture, pattes, oreilles, regard, halètement, ect...).

ANALYSEZ

- Bien interpréter le langage corporel.
- Déterminez s'il s'agit d'un comportement canin normal, défensif ou agressif.

AGIR

- Agir selon le processus chien.
- Ne pas lire à tout prix.

Toujours adopter la même attitude peu importe la race ou la grosseur du chien.

Ne pas se fier au propriétaire

Le rapport d'enquête et d'analyse doit également être complété après chaque utilisation du parachien.

Hydro-Québec fournit un accessoire, soit le parachien. L'expérience a démontré que c'est la meilleure protection.